

Audierne : Gama en connaît un rayon

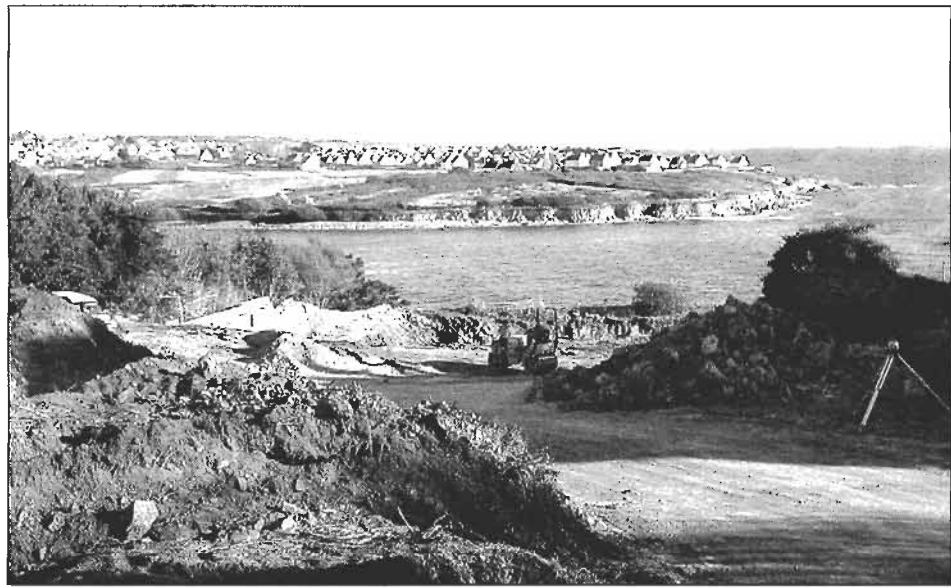
Soucieuse du développement immobilier sur le littoral, l'association Gama fait le point sur les différents dossiers concernant Audierne. Petit tour du propriétaire.

Les responsables de l'association viennent de faire le point avec le maire, Jean-Paul Coatmeur. Rappelons que l'association Gama a d'abord été constituée pour défendre les riverains du projet « Pierre et Vacances » sur le site de l'ex-colonie de Romainville. Elle a élargi son champ d'action. Elle a été rejointe par d'autres associations.

Secteur sud

Sur le site « Pierre et Vacances », les travaux de terrassement ont commencé. Gama s'inquiète toujours de la sécurisation de la sortie côté rue Jean-Jacques Rousseau où le carrefour avec la rue Mermoz est déjà dangereux. Une réflexion devrait être menée avec la DDE. La vente de l'ex-école d'apprentissage maritime aurait trouvé un acquéreur. Celui-ci serait en phase d'étude du cahier des charges imposé par la municipalité, souhaitant « un projet lié à la mer ». Selon Gama, l' élu aurait seulement annoncé la volonté du potentiel acquéreur de raser la totalité des anciens bâtiments.

Le permis concernant l'ancien hôtel Horizon avait été initialement refusé par la préfecture pour densification de bâti. L'autorisation devrait finalement être accordée dans le cadre du Plan local d'urbanisme. « Le projet est identique au premier, avec une modification de la sortie du parking exigée par la DDE », assure Henri Ans-



« Le terrassement est en cours sur le site du projet « Pierre et Vacances », à l'entrée du port d'Audierne.

quer, président de l'association. Par ailleurs, Gama s'inquiète d'un projet immobilier situé près de l'ancienne « Casba », dont le permis n'a pas encore été déposé.

Les Capucins

L'association se réjouit « du refus opposé par le conseil municipal à la construction d'un immeuble au-dessus du restaurant Le Jules Verne ». En revanche, elle « reste vigilante » quant au permis de

construire de sept villas, sur l'ancienne propriété communale des Capucins : « Le promoteur de ce projet vient d'acquérir la parcelle où s'élevaient les superbes chênes verts classés, qui devront continuer à être protégés ».

Gama regrette que « l'ensemble de ces terrains ne soit devenu un parc communal. » Au-dessus du restaurant Le Goyen, un promoteur vient de faire l'acquisition d'une parcelle constructible :

« Pour l'instant, on ignore tout du projet qui devra lui aussi être surveillé de près ».

Secteur nord

Le château de la ville du Mans fait l'objet d'un projet promotionnel de pavillons et d'appartements. Pour le réaliser, le promoteur demande le déclassement d'une partie de la propriété actuellement en zone verte. « Nous nous exprimerons lors de l'enquête d'utilité publique simplifiée qui sera nécessaire : Il n'est pas question que des arbres soient abattus pour que le projet se concrétise ».

Un projet de résidence pour seniors serait à l'étude sur le site de l'école Sainte-Anne : « Il faudra veiller au respect des bâtiments ». Le projet de l'ex-clinique du Cap semble quant à lui arrêté.

Projet de parc à huîtres

Concernant le projet d'installation d'un parc à huîtres dans la ria du Goyen, le bureau de Gama n'a pas jugé opportun de réagir dans le cadre de l'enquête publique, considérant que « d'autres associations de protection des milieux naturels ou d'usagers de la rivière étaient plus à même de s'exprimer ». Toutefois certains aspects la préoccupent : « L'ampleur du projet presque 5 ha ainsi que l'impact visuel à marée basse. Et ceci pour une concession de 35 ans ! »